

Compte-rendu du 20 décembre 2022

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE (procuration de Cédric LEMONNIER), Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULPIER, Cédric LEMONNIER, Gladys GARETTE

Secrétaire de séance : Estelle HERVE GUILLEMOT

En janvier 2022 une délibération accordant un bon d'achat « cado chèque » d'une valeur de 100 euros par agent avait été validée.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de conserver les dispositions de la délibération 2022-04.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de poursuivre l'étude de déplacement de la ligne à haute tension. Le montant prévisionnel pour ce déplacement (en souterrain) à charge de la commune et en fonction de l'esquisse transmise, est de 16 500 euros HT (50% du montant des travaux est pris en charge).

Il **VALIDE** le projet d'aménagement mais souhaite une réunion le 17 janvier pour poursuivre la réflexion sur les résidences séniors.

2022-48 MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le plan de financement, ainsi établi :

PLAN DE FINANCEMENT

	DEPENSES HORS TAXES	RECETTES HORS TAXES
TRAVAUX	420 000.00 €	
Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôles	40 000.00 €	
DETR		126 000.00 €
Région		25 000.00 €
Département contrats de territoires		72 000.00 €
Fonds de concours		12 000.00 €
Enveloppe parlementaire		12 000.00 €

AUTOFINANCEMENT		33 000.00 €
EMPRUNT		180 000.00 €
TOTAL	460 000.00 €	460 000.00 €

SOLLICITE les financements suivants en demandant à Monsieur le Maire d'inscrire ce projet : au programme 2023 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre du contrat de territoire 2022-2027, au titre de programme 2023 de la région, suivant les thématiques retenues non connues à ce jour,

au titre du fonds de concours pour 12 000 euros de façon à conserver du financement pour d'autres projets pendant les 3 années à venir, au titre de l'enveloppe parlementaire.

2022-49 MAIRIE : CHOIX BUREAUX DE CONTROLES

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de suivre l'avis du cabinet d'architecte et de retenir :

VERITAS pour le SPS pour un montant de 3400 euros HT
SOCOTEC pour le CTC pour un montant de 5 900 euros HT.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le projet d'éclairage public abris bus St Symphorien présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 1231.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation d'un montant de **741 €**.

2022-50 ECLAIRAGE PUBLIC ABRIS BUS ST SYMPHORIEN

2022-51 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

DECIDE DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est**

désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

2022-52 FERMAGES 2022

Cette année, l'indice est de 110.20.

Michel EON a cessé son activité et l'exploitation a été reprise par le GAEC du Clos Margot, il propose que la parcelle communale ZI 9 soit louée au GAEC du Clos Margot sur la base du bail actuel soit 33.03 pour les fermages 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE les fermages suivants pour 2022 :

NOMS	PARCELLES	FER- MAGE D'APRES BAIL	INDICE 2022	FERMAGE 2022
LEBELEGUY MAXIME	ZH n° 186	271.53	110.26	299.39
EARL DE L'HOSTIER	ZA n° 78	103.24	110.26	113.83
AUREGAN-MEGRET	ZI n° 178 ET 179	185.83	110.26	204.90
JOUFFE FREDERIC	ZH n° 11 et 13	118.44	110.26	130.59
EON MICHEL	ZI n° 9	33.03	110.26	36.42
BAUCHE BENJAMIN	ZH n° 1	157.04	110.26	173.15

2022-53 CONTRAT FOURRIERE ANIMALE SACPA 2023

Le contrat avec la fourrière animale s'élève a un montant de 744.51 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine : la demande d'attribution du fonds de concours a été accordée pour 11.000 euros.

Budget 2023 : décision à prendre pour les énergies renouvelables (salle des fêtes), terrains de tennis, aménagement zone de loisirs, ventilation supérette, voirie définitive lavoir. Il reste 60 000 euros de fonds de concours, si on n'en utilise pas pour la mairie.

Réunion le 9 janvier à Landébia pour la centrale photovoltaïque.

Résidence d'artistes : mise à dispo d'une salle, proposition pédagogique école, concert public à la belle saison. ■